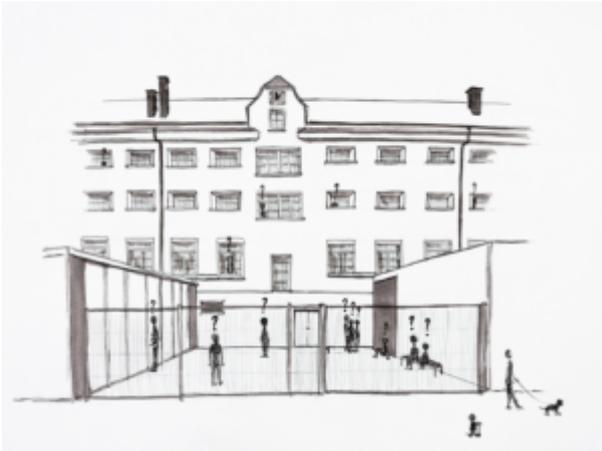


Prêles sera Centre de retour



A Prêles, dans le Jura bernois, le canton veut ouvrir ce qu'il appelle un Centre de retour – mais il va y avoir des problèmes.

Le 31.5.2018, le journal «le Bund» a publié un article sur le Centre de retour prévu par le canton de Berne1. Voici quelques citations tirées du texte:

« Dans l'ancien Foyer d'éducation de Prêles, Jura bernois, le canton de Berne veut mettre en place un centre pour héberger les requérants d'asile déboutés, appelé Centre de retour. »

« Cette solution permettrait une utilisation rentable. Le centre offrirait de la place pour 350 à 450 personnes. »

« Le canton a fermé l'ancien foyer d'éducation seulement quatre ans après une rénovation coûteuse. L'institution était souvent sous utilisée et déficitaire ».

1. Une pétition

Peu de temps après la parution de l'article du « Bund », plus de 1'000 habitants de la région « Plateau de Diesse-Tessenberg » ont adressé une pétition au conseil exécutif lui demandant d'abandonner le projet Prêles.

2. Un Centre de retour

Il s'agit de la dernière station, en Suisse comme en Europe, pour les personnes qui ont fait une demande d'asile et reçu une réponse négative, ils et elles y attendront jusqu'à ce

qu'elles soient, peut-être, ramenées dans leur pays.

3. La durée du séjour

Combien de temps devront-ils rester au Centre de retour? Une dizaine de jours? Dix mois? Dix ans ou jusqu'à la mort? Cela reste sans réponse; les personnes déboutées n'y ont aucune influence. Bon nombre d'entre elles viennent d'un pays dans lequel elles ne peuvent pas être renvoyées.

4. Les personnes déboutées

Ces personnes sont de tout âge, du nouveau-né à la personne âgée, hommes, femmes et enfants. Ils sont venus de nombreux pays en guerre ou ont subi une grave oppression en tant que minorité. Parmi eux, nombreux sont ceux et celles qui ne possèdent pas de papiers d'identité officiels, délivrés ni par la Suisse ni par le pays qu'ils ont quitté. Ils n'ont pas eu de chance lors de la demande d'asile et devant le tribunal administratif.

5. Où les personnes déboutées se trouvent maintenant et comment elles vivent

Actuellement, elles vivent sur l'ensemble du canton de Berne. Pour la plupart, elles se trouvent dans un centre d'asile; certaines se partagent un appartement, et d'autres vivent dans des familles suisses ou en colocation. De nombreux contacts se sont tissés entre la population indigène et les déboutés.

Le centre d'asile de Bienne est situé à Boujean, dans des conteneurs en métal (très chaud en été, très froid en hiver), à côté de l'autoroute. Un autre centre d'asile se trouve à Büren s/ l'Aar. Les déboutés vivent de l'aide d'urgence et ils n'ont pas le droit de travailler. A Bienne, ils touchent 8 francs par jour, montant qu'ils doivent aller chercher à une heure imposée, sinon leur droit à la prestation s'éteint.

Dans la cuisine du centre de Boujean, chaque habitant-e a une place pour ses aliments, sur une étagère ou dans le frigo; ici, on peut se faire à manger et inviter ses amis. Juste à côté, il y a une salle de séjour simple. Chacun et chacune a sa place où dormir, dans une petite chambre à plusieurs lits.

La chambre est accessible jour et nuit.

Nous pouvons inviter des habitants d'un centre d'asile à manger, pour faire une excursion, apprendre le français ou l'allemand, etc. Eux ouvriront leur monde, au rythme de leur apprentissage du français ou de l'allemand, grâce à de bons contacts avec la population de la région.

6. Comment ils vivraient au Centre de retour et quels seraient les changements par rapport au centre d'asile

Nos informations sur le régime qui serait appliqué à Prêles sont peu abondantes. Lorsque nous posons des questions au gouvernement à ce propos, il nous renvoie à plus tard. La seule chose qui semble claire: à Prêles presque tout sera différent comparé à un centre d'asile.

Dans les points suivants, nous nous référons principalement au document officiel le plus récent, NA-BE2, concernant la Restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés.

7. A Prêles, le régime risque d'être inhumain. Ceci pour les raisons suivantes:

- . la maison sera gérée par le service de migration du canton de Berne lui-même, non pas par une organisation spécialisée ayant de l'expérience

Les réfugiés ne toucheront pas d'argent – Veut-on encourager la petite délinquance ?

- . il sera possible de se déplacer librement, la plupart du temps – mais pour aller où? Jusqu'au prochain arrêt de transport public (bus, respectivement funiculaire), il faut marcher $\frac{3}{4}$ d'heures. Et ensuite, avec quel argent les habitants du centre achèteront-ils un billet?

- . la possibilité de se déplacer pourra être limitée – ceci signifie que l'on pourra prescrire aux personnes déboutées où elles auront le droit d'aller et où elles ne devront pas aller – une détention préventive sera possible

- contrôle de présence quotidien; des sanctions seront prévues

- heures fixes pour les repas et pour l'extinction de la lumière

- les chambres ne seront pas accessibles pendant la journée – mais la chambre, même partagée avec d'autres personnes, sera peut-être le seul lieu de refuge des personnes déboutées
- les habitants n'auront pas la possibilité de se faire à manger
- pas d'activités de loisirs, pas de cours de langues; les jeunes et les moins jeunes seront condamnés à l'oisiveté, beaucoup d'entre eux pour des années
- les 60 enfants (estimation) devront aller à l'école jusqu'en 9e année à Prêles, en interne – en quelle langue les cours seront donnés? Avec quels enseignant-e-s disponibles sur un marché de l'emploi à sec? Et que feront les jeunes après la neuvième quand ils n'auront ni une place d'apprentissage ni une place dans une école?
- Service sanitaire: des affections mineures seront traitées sur place – au moyen de somnifères, de calmants, d'antidouleurs, et de punitions ? Pour les troubles majeurs, tout cela ne suffira pas; après quelques suicides, il faudra mettre sur pied un service psychiatrique. Ce qui ne résoudra pas non plus le problème.
- Il n'est pas du tout clair si des visites seront admises, par exemple des bénévoles désirant rencontrer des personnes déboutées qu'ils connaissent depuis des années.

Au vu de ce régime prévu, on est tenté de parler d'une prison, mais le gouvernement parle d'un Centre de retour, jamais d'une prison. Il veut sans doute empêcher que des sujets tels que « protection contre la torture » ou « droits de l'homme » soient abordés.

Si je devais faire de la prison, on serait obligé de me dire:

- ce que j'ai fait de punissable
- quelles sont les peines minimales et maximales pour cette infraction
- ce que je peux faire pour réduire la durée de la peine
- quand la peine arrivera à sa fin
- et j'aurais un avocat pour me défendre

Mais les personnes déboutées sont privées de ces droits: elles n'ont pas de protection, pas d'espoir et elles ne savent pas

quand tout cela trouvera une fin.

Cette procédure devrait encourager à ce que ces êtres humains « disparaissent », peu importe où. Mais si elles passent la frontière suisse et un jour se font arrêter dans un autre pays, on les renverra – grâce aux accords de Dublin – en Suisse, et probablement à Prêles.

8. Prêles sera Centre de retour – mais cela va créer des problèmes

- . auprès de la population du Plateau

- . auprès de personnes en contact avec les déboutés; ils se battront pour leurs amis

Lors de la prochaine séance du Grand conseil, ce sujet sera à nouveau sur la table. Entre autres les répercussions financières seront débattues.

9. Des problèmes

Pour le gouvernement il y en a deux:

Premier problème: la « modernisation » de l'ancienne prison pour mineurs de Prêles a coûté 38 millions et maintenant la maison est vide depuis des années.

Deuxième problème: dans le canton, il y a plusieurs centaines de demandeurs d'asile déboutés. Ceux que l'on pourra expulser ne vivront plus à Prêles. D'autres iront vivre dans la clandestinité – ils n'arriveront pas à Prêles. Donc, la maison sera souvent à moitié vide; au lieu d'être rentable, elle génèrera de nouveaux frais.

10. Que faire des bâtiments de Prêles?

Il est possible d'y faire des choses bien plus originales, plus créatives, plus humaines. Nous avons des idées, nous travaillons sur des propositions pour une utilisation sensée des bâtiments. Cependant, cela demande du temps et de l'ouverture d'esprit de la part de tous les milieux concernés. Il sera nécessaire d'impliquer les habitant-e-s de la région et de tenir compte de leurs besoins. Ceci est d'autant plus important que nous vivons dans des « cultures » différentes: français-allemand, ville-campagne, et parce que le poids

politique des germanophones est dix fois plus grand que celui des francophones.

11. Que faire avec – ou pour – les réfugiés déboutés n’ayant pas de perspectives de retour?

Comme nous connaissons un certain nombre de personnes débouté-e-s ne pouvant être renvoyées, nous réfléchissons depuis un certain temps à la manière de résoudre leur problème à long terme.

Au lieu d’être à Prêles, exclus de la société pour un temps indéfini, les réfugiés déboutés devraient pouvoir s’intégrer encore mieux à l’endroit où ils vivent actuellement. En plus, nous sommes d’avis que leur séjour doit être légalisé et qu’il faut leur donner la possibilité de suivre une formation professionnelle afin qu’ils et elles soient en mesure de gagner leur vie.

12. La suite

Nous avons découvert qu’il existe différentes possibilités de légalisation. C’est volontiers que nous y réfléchissons et en discuterons avec d’autres personnes.

Nous, ce sont Margrit Schöbi et Rudolf Albonico (voir aussi l’article sur ORS, dans le même numéro de Vision 2035).

Dans les prochains numéros imprimés de vision 2035,

sur le site de www.vision2035.ch ainsi que sur notre site www.alle-menschen.ch nous continuerons à informer au sujet de « Prêles » et des réfugiés déboutés sans perspective de retour.

Weitere Infos :

Wir sind ein Team im Raum Biel/Bienne und Berner Jura.
Wir setzen uns für die Menschenrechte ein.

Zurzeit wehren wir uns gegen das sogenannte Rückkehrzentrum Prêles, in Prêles – Châtillon. Dorthin sollen alle abgewiesenen Asylsuchenden geschickt werden, die im Kanton Bern leben.

www.alle-menschen.ch

Contacte:

info@tous-les-etres-humains.ch